

# Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur l'histoire de l'émancipation des juifs de France, leur accession à la citoyenneté et aux droits de l'homme et la lutte contre l'antisémitisme, Strasbourg, le 5 octobre 1991.

Monsieur le Président,

- Madame,

- Mesdames et messieurs,

- Nous sommes réunis pour commémorer ensemble un grand événement advenu il y a maintenant deux siècles. Les célébrations de cet ordre rappellent ordinairement des moments éclatants de la vie nationale, tantôt militaires, tel le 11 novembre, tantôt révolutionnaires, tel le 14 juillet qui résonnent dans l'âme et le cœur des générations.

- Rien de tel s'agissant de l'émancipation des juifs décidée par l'Assemblée Constituante, à la veille de se séparer, et alors que la nouvelle Constitution du Royaume avait déjà été votée par l'Assemblée et acceptée par le Roi. Une heure de débat, un décret voté à main levée à l'initiative d'Adrien Du Port, l'un des principaux auteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme, suffirent pour mettre un terme à une situation d'oppression et d'humiliation qui accablaient les juifs de France - et plus particulièrement ceux d'Alsace - depuis des siècles.

Cette victoire des principes sur les préjugés, de l'esprit de tolérance sur l'esprit de secte ne suscita aucun écho dans l'opinion. A peine quelques journaux "patriotes" ou modérés en firent-ils mention. Le commentaire le plus significatif est sans doute celui de Mme Elisabeth, soeur du Roi, écrivant à une amie : "l'Assemblée a mis le comble à toutes ses sottises et ses irréligiens en donnant aux juifs le droit d'être admis à tous les emplois". Les juifs de l'Est eux-mêmes accueillirent la nouvelle avec plus de circonspection que d'enthousiasme. Ils avaient si longtemps attendu la reconnaissance des droits du citoyen que l'Assemblée avait accordée à leurs frères Sépharades du Sud-Ouest. Ils craignaient de voir disparaître, à la faveur de l'émancipation, les structures communautaires qui avaient traversé les persécutions. Enfin, comment ne se seraient-ils pas inquiétés de la réaction des populations locales à l'annonce de leur citoyenneté, eux qui depuis si longtemps vivaient interdits de séjour dans les villes, et particulièrement encore à Strasbourg où ils ne pouvaient pénétrer jusqu'en 1784 qu'en acquittant la taxe de pied fourchu, celle qui frappait l'entrée des animaux impurs. Le soir venu, la trompe, du haut des tours de la cathédrale, rappelait aux juifs qu'ils devaient quitter la ville. A la veille même de la Révolution, alors que le grand Malesherbes travaillait à la réforme du statut des juifs, après celui des protestants, il écrivait à Louis XVI : "il existe encore dans le cœur des chrétiens une haine très forte contre la Nation Juive". Cette haine était vivace également en Alsace. Les juifs y étaient écrasés de taxes par le Roi et les seigneurs locaux. Il ne leur était pas possible de posséder des terres, d'entrer dans les corporations de marchands ou d'artisans, ils devaient recourir, pour survivre, à une usure d'autant plus odieuse qu'elle s'exerçait sur des paysans pauvres.

- C'est au regard de cette hostilité, voire de cette haine séculaire qui accablait les juifs de l'Est, qu'apparaissent le plus clairement le courage et la vertu des Révolutionnaires qui luttèrent pour que les juifs deviennent des citoyens comme les autres. Ils n'avaient à attendre de cette mesure aucun avantage personnel ni politique. Ils savaient qu'au contraire ils seraient dénoncés par les

nostalgiques de l'Ancien Régime comme des agents des juifs, payés en particulier par le riche Cerf Berr, munitionnaire des armées en Alsace. Ils savaient aussi qu'on les accuserait de permettre aux enfants du peuple déicide d'acquérir les biens de l'Eglise vendus comme biens nationaux. Ils savaient enfin que les juifs de l'Est étaient pauvres et que l'immense majorité d'entre eux n'atteindrait jamais le revenu nécessaire pour accéder à la qualité d'électeur. En un mot, la cause de l'émancipation n'avait que le mérite d'être juste. Mais cela suffisait pour que les hommes des Droits de l'Homme s'engagent en sa faveur.\

A deux siècles de distance, si vous le voulez bien, rendons-leur hommage. L'Abbé Grégoire, Clermont-Tonnerre, Mirabeau, Robespierre, la Rochefoucauld-Liancourt, Brissot, Du Port et Condorcet, et combien d'autres encore appellent notre reconnaissance. Car ils ont permis à l'humanité de triompher pour une part de l'intolérance, à la raison de vaincre le fanatisme, aux principes de l'emporter sur les préjugés, à la Déclaration des Droits de l'Homme de prendre corps, comme le rappelait Michelet, évoquant ces temps glorieux : "les juifs vinrent souffletés annuellement à Toulouse ou pendus entre deux chiens, ils vinrent modestement demander s'ils étaient des hommes". Et la réponse fut d'autant plus éclatante que c'était la première fois en Europe qu'un grand et ancien Etat catholique admettait les juifs à la dignité de citoyens ! Citoyens, c'est-à-dire, électeurs ou élus, maires ou députés, juges et soldats, professeurs, médecins, avocats, fonctionnaires, aptes à exercer toutes les professions, tous les métiers, "libres et égaux" enfin. Nulle part en Europe, ni dans les ghettos de l'empire austro-hongrois, de Pologne ou de Russie, ni même dans les pays d'accueil comme la Hollande ou l'Angleterre, les juifs, quel que fut parfois pour certains l'éclat de leur destinée individuelle, n'étaient à égalité de droits avec les chrétiens.\

En brisant ainsi la longue chaîne d'humiliation sous laquelle avaient ployé les juifs, l'émancipation était vraiment un acte révolutionnaire. Et c'est pourquoi on doit vous être reconnaissants, monsieur le Président, et vous mesdames et messieurs, d'avoir pensé à organiser ce dîner républicain, qui a surtout pour valeur, indépendamment du plaisir d'être ensemble, ici, tous rassemblés, au-delà des autres clivages, de pouvoir dire oui, comme vous l'avez fait, monsieur le Président, oui, vive la liberté, parce que vive la République !

- Deux siècles se sont écoulés. A la lumière de l'histoire, les hommes de l'émancipation paraissent avoir à la fois gagné et perdu la partie. S'agissant des juifs, ils considéraient à la suite de Moses Mendelssohn, qu'aussitôt qu'ils auraient accès aux "Lumières" et à toutes les professions, ils deviendraient des citoyens comme les autres. Et de fait, après deux générations, Benjamin Constant relevait que l'on voyait les juifs, "figurer honorablement dans les administrations, ne plus s'éloigner de la carrière des armes, cultiver les sciences et les enseigner même avec succès". Mais les hommes de l'émancipation pensaient aussi que, dès l'instant où les juifs seraient des Français israélites, vivant avec les autres et comme les autres, sauf leur pratique religieuse, l'assimilation ferait disparaître l'antijudaïsme. Il disparut en effet, pour céder la place à une autre doctrine, plus pernicieuse encore : l'antisémitisme. Désormais, le juif serait voué à une autre forme de persécution, non par l'effet de son attachement à sa foi, mais parce qu'il était réputé appartenir à une race relevant d'une essence maléfique que rien, même la conversion au catholicisme, ne pourrait modifier. Par le simple fait de sa naissance, il était voué à la spoliation, et pour finir dans les plus tragiques des cas, à l'extermination.

- Cette démarche du racisme antisémite, les hommes de l'émancipation - je les appelle toujours ainsi - héritiers des Lumières, ne pouvaient la concevoir, parce qu'elle se révélait irréductible à leur mode de pensée et à leur idée de la nature humaine. Qu'un siècle après la Révolution éclata l'affaire Dreyfus, que l'on assista dans la République enfin triomphante à une formidable explosion de haine antisémite, que Drumont fut élu député "antijuif", qu'une grande partie de la presse se répandît en invectives contre les juifs, ce débordement-là, cette fureur-là, comment pouvait-on l'anticiper ? Car l'affaire Dreyfus signifiait bien que, si les principes avaient triomphé en 1791, le temps était revenu où les passions quand même l'emportaient. Un demi-siècle plus tard en effet, dès que la République eût succombé sous la défaite, les hommes de la collaboration pouvaient prendre la revanche tant attendue sur les hommes de la Révolution - qui devaient aussi

s'appeler en notre temps les hommes de la Résistance - et proclamer, dès juillet 1940, en devançant les exigences allemandes, un statut des juifs qui faisait à nouveau d'eux des Français d'une espèce inférieure, ouvrant ainsi la voie, il faut le dire, au génocide. On ne pouvait de façon plus odieuse marquer la liaison indissociable entre les droits de l'homme et le sort des juifs, qui est précisément le message des hommes de l'émancipation que nous célébrons ce soir. Ce décret, qui marque, parmi tant d'autres décrets, l'histoire de la législation française, n'aurait pas d'autre sens s'il n'était celui qui a marqué l'avènement d'une liberté et d'une égalité.\

Ce message, je vous le dis avec tout ce que je puis avoir de conviction, celle de mon coeur et de ma raison, il reste le nôtre. Je sais ce que la France doit à ses citoyens juifs. Leurs noms s'inscrivent parmi ceux des Français qui, au combat comme dans la paix, par la pensée, le talent, le travail, ont bien servi la France. Et vous rappelez il y a un instant, monsieur le Président, le témoignage des morts. Ils sont nos concitoyens, nos amis, souvent nos frères. A aucun moment, ni sous aucune forme, nous ne souffririons qu'aucune distinction, hors celle de la religion, c'est-à-dire l'expression d'une libre pensée qu'ils pratiquent par leur choix personnel, puisse jamais intervenir entre nous. Si toute ma vie j'ai combattu l'antisémitisme, je n'y ai, à dire vrai, point de mérite car il n'est à mes yeux qu'une perversité de l'âme et de l'esprit, c'est ce qu'il faut combattre avant toute chose, plutôt que de perdre ses forces et son temps à d'autres querelles, elles, subalternes.

- Qui pourrait assurer hélas que nous avons éradiqué dans notre temps et dans notre pays, toutes les causes de ce mal. Je le répète, un demi-siècle s'est écoulé depuis le martyre des juifs en Europe. La cause des droits de l'homme paraît aujourd'hui avoir triomphé sur tout le continent. Mais en est-il vraiment ainsi ? Des propos, des inscriptions sacrilèges, des profanations de tombes juives laissent à penser que la "bête", la "bête immonde" - c'était ainsi qu'on la qualifiait - guette encore dans l'ombre, sans oser s'affirmer, sans oser se montrer, mais là, vivante, présente et attentive.

- Soyez assurés, mesdames et messieurs, de notre vigilance et de notre fermeté face à toutes les formes de racisme. En ce jour anniversaire d'une grande victoire des Droits de l'Homme, c'est l'hommage qu'appellent, avec la reconnaissance de la Nation, les hommes de l'émancipation. Et vous évoquiez, il y a quelques instants, monsieur le Président, parlant au nom de tous les vôtres, et de tant d'autres, le symbole de la présence du Président de la République, parmi vous ce soir. Il n'y a pas d'autre symbole que celui-ci : je viens au nom de la République, vous dire à la fois merci, espérance, amitié, liberté, ce programme me suffit.\